

VU LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5

ET

DANS L'AFFAIRE DE

**JABEZ FINANCIAL SERVICES INC., JFS CREDIT UNION, JFS-INC.NET,
KEITH HALEY, NORMAND LEBLANC et QUINTIN SPONAGLE**

ORDONNANCE

ATTENDU QUE le 20 octobre 2006, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») a rendu une ordonnance sous le régime de l'article 184 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5 (« la *Loi* »), a) interdisant aux intimés ainsi qu'à leurs dirigeants, à leurs administrateurs, à leurs employés et à leurs mandataires d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières, et b) statuant qu'aucune des exemptions du droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne s'appliquait aux intimés, le tout pendant une période de 15 jours (« l'ordonnance temporaire »);

ATTENDU QUE l'ordonnance temporaire prévoyait qu'une audience aurait lieu en l'espèce le 30 octobre 2006 (« l'audience »);

ATTENDU QUE l'ordonnance temporaire, l'avis de motion dans le but d'obtenir une ordonnance temporaire ex parte, l'affidavit fait sous serment par M. Ed LeBlanc le 19 octobre 2006, l'avis d'audience et l'exposé des allégations ont été signifiés à tous les intimés en l'espèce;

ATTENDU QUE Quintin Sponagle est dorénavant représenté par Arthur Doyle, avocat;

ATTENDU QUE Keith Haley est dorénavant représenté par Richard Northrup, avocat;

ATTENDU QUE Normand LeBlanc est dorénavant représenté par Peter MacPhail, avocat;

ET ATTENDU QUE MM. Doyle, Northrup et MacPhail ont demandé un ajournement de l'audience afin de pouvoir se préparer et d'obtenir de l'information des membres du personnel de la Commission;

APRÈS AVOIR ENTENDU les observations de Jake van der Laan, au nom des membres du personnel de la Commission, d'Arthur Doyle, au nom de Quintin Sponagle, de Richard Northrup, au nom de Keith Haley, et de Peter MacPhail, au nom de Normand LeBlanc;

LA COMMISSION ORDONNE PAR LES PRÉSENTES ce qui suit :

1. L'audience en l'espèce est ajournée au 13 décembre 2006 à 10 h;
2. L'ordonnance temporaire en vigueur en l'espèce est prorogée jusqu'à l'issue de l'audience qui commencera le 13 décembre 2006 à 10 h.

FAIT dans la municipalité de Saint John le 30 octobre 2006.

« David T. Hashey »
David T. Hashey, c.r., président de la formation

« William Aust »
William Aust, membre de la formation

« Paulette Robert »
Paulette Robert, membre de la formation

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3060
Télécopieur : 506-658-3059